



PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre octobre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le 28 septembre, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Dominique DELECOURT, M. Jérôme DEMULIER, Mme Véronique DERANSY, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Yves DUPONT, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Mme Pascale JOURDAIN, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, Mme Carine BANAS, M. Geoffrey MATHON, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Christophe DRUELLES, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, M. Sylvain ROBERT, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Steve BOSSART, M. Sébastien DECARPENTRY, M. Kévin DEGREAUX, M. Philippe DRUMEZ, Mme Anne-Sophie DUBOIS, Mme Leslie DZIURLA, M. Olivier GACQUERRE, M. Alain QUEVA, M. Frédéric WALLET, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Madame Christine STIEVENARD.

Ont donné procuration : Monsieur Patrice FRERE à Monsieur Alain DE CARRION, Monsieur Sylvain COCQ à Monsieur Dominique DELECOURT, Madame Nathalie LIMEUX à Madame Véronique DERANSY, Monsieur Jean-Michel DUPONT à Madame Ewa VIVIER, Monsieur Jean-Luc BOULET à Monsieur Stéphane POULET, Madame Sandra BABLIN à Madame Carine BANAS, Madame Joëlle FONTAINE à Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André GUILLOU à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-François ANTONINI à Monsieur Marcel PART.

Secrétaire de séance : Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT

Le marché de salage et de déneigement actuel concerne la viabilité hivernale des 21 kms de voiries du Parc des Industries Artois-Flandres.

Ce marché prévoit une astreinte pour interventions du 1er Novembre au 31 Mars. C'est un accord-cadre mono attributaire à bons de commande, de prestations et services passé pour 1 an, reconductible 3 fois maximum.

Le prix du marché se décompose par un forfait mensuel pour astreinte matériel et personnel et de coûts unitaires pour interventions préventives (sur alerte météo) ou curatives.

Le marché a été notifié à Sotraveer Terenvi en octobre 2019, le terme du marché est fixé au 31 Octobre 2023.

Pour ces 4 années, le coût de la prestation s'est élevé à 86 000 € H.T.

Considérant que le montant maximum annuel est fixé à 50 000 € H.T. et que l'estimation de cette prestation est inférieure à 200 000 € HT,

Considérant la possibilité de passer un marché à bons de commandes d'une durée de 1 an, reconductible 3 fois maximum,

Convocation adressée aux
délégués le :

28 septembre 2023

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 27
- Votants : 38

Délibération mise en ligne

le :

12 octobre 2023

Délibération certifiée

exécutoire le :

12 octobre 2023

8 –

**RENOUVELLEMENT
DU MARCHE DE
SALAGE ET
DENEIGEMENT DES
VOIRIES DU PARC
DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES**

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

ID : 062-256200742-20231012-DELIB20231008-DE

Considérant que les caractéristiques techniques sont identiques au marché précédent avec la possibilité d'apporter une variante sur la nature du sel pour préserver au mieux l'environnement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer le marché avec l'entreprise présentant la meilleure offre.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

 Le Président
PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES



André KUCHCINSKI